



## CONTEXTE

Le service de mobilité bancaire mis en place en Février 2017 est soumis aux contraintes de la loi Macron. Cette loi permet aux clients qui souhaitent changer de banque de faire appel au service mobilité mis en place dans sa banque d'arrivée.

Dans le cadre de la Mobilité bancaire, le client peut demander la clôture de son compte de départ avec le virement automatique du solde vers son compte d'arrivée à une date donnée via le mandat de mobilité bancaire qu'il signe auprès de sa Banque d'arrivée. La banque d'arrivée transmet automatiquement ces informations à la Banque de Départ.

Le traitement de la demande de clôture est une obligation règlementaire. A défaut, l'établissement bancaire s'expose à des sanctions.

3 opportunités commerciales étaient déjà disponibles dans la GERC pour traiter les clients sur le départ depuis l'entrée en vigueur de la loi Macron en février 2017 :

- ✓ Mob bq-Départ refusée par xxxxx
- ✓ Mob bq-Départ acceptée par xxxxx
- ✓ Mob bq-Départ Opérat. envoyées



# OPTION COMPTE À CLORE

Le client peut en option, demander à sa banque d'arrivée (notre concurrent), de clôturer son compte de dépôt en son nom . La banque d'arrivée indiquera dans le mandat, une date de demande de virement du solde du compte qui est reprise par la CEGEE dans un évènement GERC

Mob bq-Départ - Compte à clore

Pour les Caisses d'Epargne en tant que Banque de Départ, il n'existe pas de processus de clôture automatique de compte.

Il est donc important que chaque conseiller appelle son client pour :

- ✓ Faire un point sur les autres produits/services à préserver.
- ✓ Vérifier avec le client que rien ne s'oppose à la clôture (alimentation PEL, remboursement de crédit...) et que tous les virements et prélèvements sont bien arrivés sur son nouveau compte (nous constatons que certains émetteurs ne sont pas tous conformes au délai réglementaire de 10 jours)

/!\ les virements permanents mis en place par le clients ne sont pas pris en compte dans la mobilité bancaire, il faudra que le client les remette en place dans sa nouvelle banque



# **EVÈNEMENT GERC « COMPTE À CLORE »**

Un nouvel évènement GERC « Compte à clore » est généré pour rappeler au Conseiller qu'il doit traiter la demande de clôture à venir avec virement du solde vers le compte d'arrivée.

Rappel: Le traitement de la demande de clôture est une obligation réglementaire.

Cet évènement est généré 7 jours avant la date de demande de clôture. Il apparaît dans les opportunités prioritaires.

Cet évènement est généré uniquement pour les dossiers de mobilité bancaire acceptés, c'est-à-dire pour lesquels un Flux 3 ok a été envoyé par la Banque de Départ à la Banque d'Arrivée. En effet, si un Flux 3 ko a été envoyé par la Banque de Départ à la Banque d'Arrivée, c'est-à-dire que la mobilité bancaire a été rejetée, le compte ne doit pas être clos.

La demande de clôture doit être étudiée mais n'aboutit pas systématiquement à une clôture si le compte est encore support de virements ou prélèvements (émetteurs n'ayant pas pris en compte le changement de domiciliation, alimentation PEL, remboursement de crédit, ...). Dans ce cas, le Conseiller devra informer le client du motif de non clôture du compte et éventuellement de non virement du solde.

<u>Attention</u>: Le conseiller devra également vérifier au préalable auprès de son client qu'il n'a pas révoqué son mandat de Mobilité bancaire auprès de la Banque d'Arrivée (information non transmise à la Banque de Départ).

Après traitement de la demande de clôture, dans tous les cas (clôture ou non clôture du compte), il convient de :

- Mettre à jour l'évènement (saisie d'un compte-rendu d'entretien, Vu, RdV, ...)
- Clôturer les actions du dossier de Mobilité bancaire dans la transaction Mobilité bancaire Banque de départ (voir § Les Ecrans)



# EVÈNEMENT GERC « COMPTE À CLORE »

En effet, cela permettra de justifier du traitement de la demande (notamment auprès des instances réglementaires). N.B: Si le compte est clos sans clôturer le dossier de Mobilité bancaire - Banque de Départ, le dossier sera clôturé automatiquement par le traitement générant l'état des comptes à clore.

### Description de l'évènement GERC « Compte à clore » :

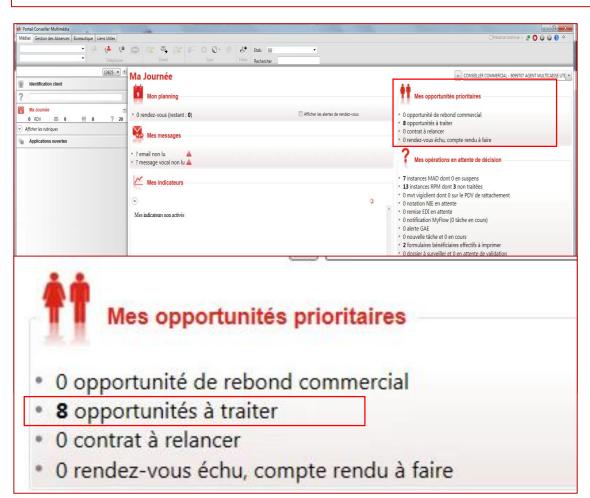
Libellé : Mob bq-Départ - Compte à clore Sous-libellé : Solde à envoyer à Banque Arrivée

Commentaire : Mandat Départ n° mandat , COMPTE A CLORE LE date cloture

N.B : Les évènements GERC sont générés pour les demandes de clôture <u>à venir</u>. Aucun évènement GERC ne sera généré pour le stock des demandes de clôture au moment du démarrage du projet (demandes de clôtures passées et non traitées).



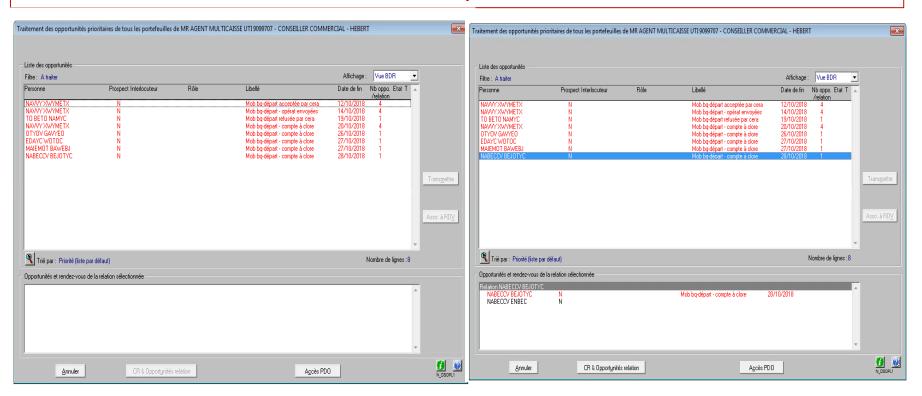
## Ecrans de consultation du nouvel évènement GERC « Compte à clore. »



 1 – Sur la page « Ma journée » dans « Mes opportunités prioritaires , le conseiller voit le nombre d'évènements qu'il doit traiter.



### Ecrans de consultation du nouvel évènement GERC « Compte à clore. »

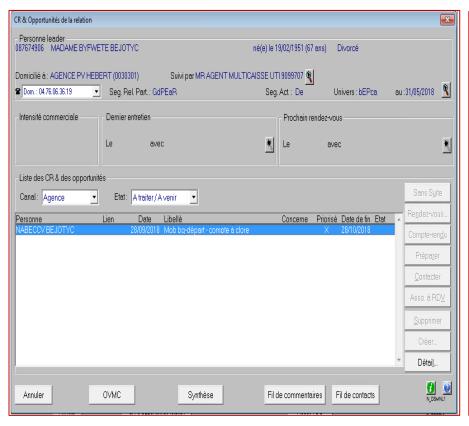


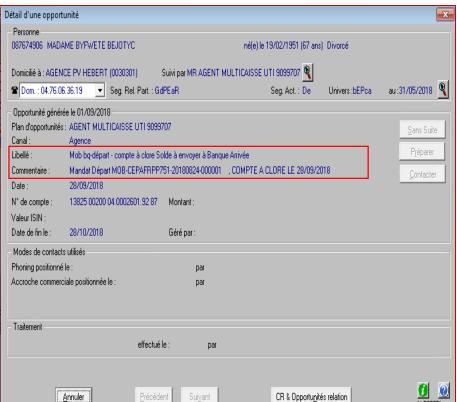
**2** – En cliquant sur les opportunités à traiter, la liste des opportunités est affichée

**3** – Sélectionner l'opportunité « Mob bq-Départ - Compte à clore » et cliquer sur le bouton « CR & Opportunités relation »



### Ecrans de consultation du nouvel évènement GERC « Compte à clore. »

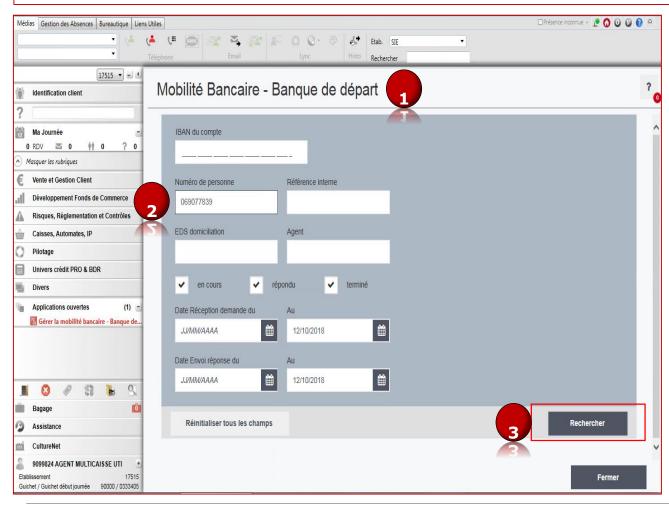




**4 –** L'opportunité « Mob bq-Départ-Compte à clore » est affichée. Cliquer sur le bouton « Détail ».

5 – Le détail de l'opportunité « Mob bq –Départ-Compte à clore » est affiché, avec la date de demande de clôture de compte.

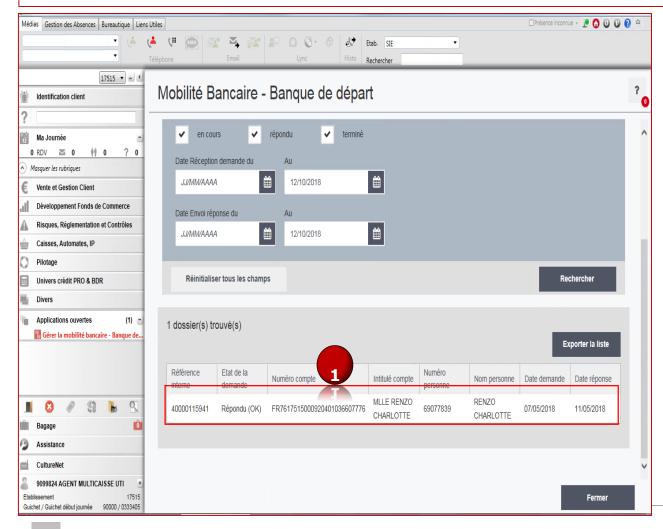




- 1 Ecran Myway : Transaction« Gérer la mobilité bancaire »Banque de départ
- 2 Renseigner un critère de recherche (N° de personne, IBAN, EDS de domiciliation...)
- 3 Cliquer sur Rechercher

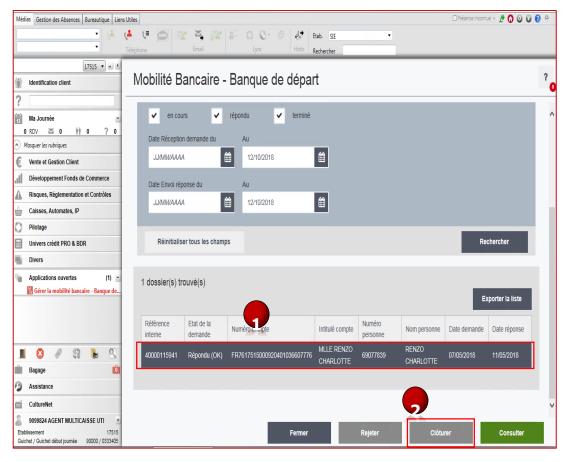


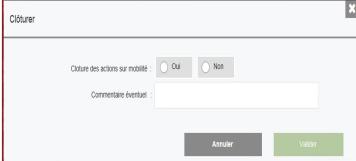
## Mise à jour du dossier Mobilité Bancaire - Banque de départ :



**1-** Affichage du dossier Mobilité bancaire - Banque de Départ







- 1- Cliquer sur la ligne affichée pour sélectionner le dossier et provoquer l'affichage des boutons d'action
- **2-** Cliquer sur « Clôturer» . La fenêtre de clôture s'affiche.





### Mise à jour du dossier Mobilité Bancaire - Banque de départ :

- 1- Cliquer sur le bouton « Oui » (Clôture)
- 2- Saisir un commentaire (Par exemple « Clôture impossible, vu avec le client »), puis Valider.

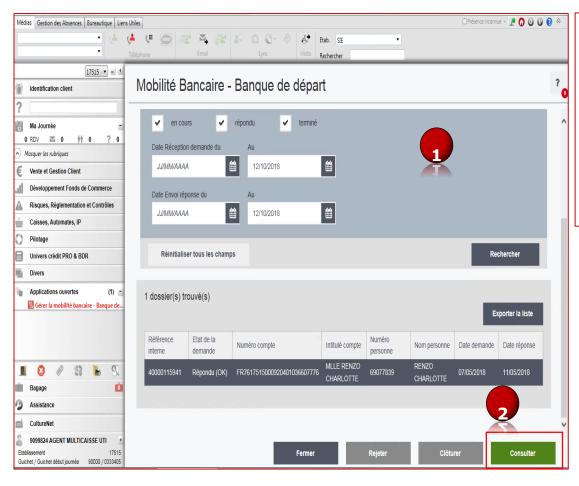


N.B 1: Le commentaire est important, notamment si le compte n'est pas clos. En effet, cela permettra de justifier la non clôture en cas de contrôle ACPR.

N.B 2: Le commentaire est obligatoire contrairement à ce qui est indiqué (« Commentaire éventuel »). A défaut, un message d'erreur technique est affiché « Erreur dans lors de la requête ». Une anomalie PULSE a été déclarée (RITM125570) pour corriger cela.

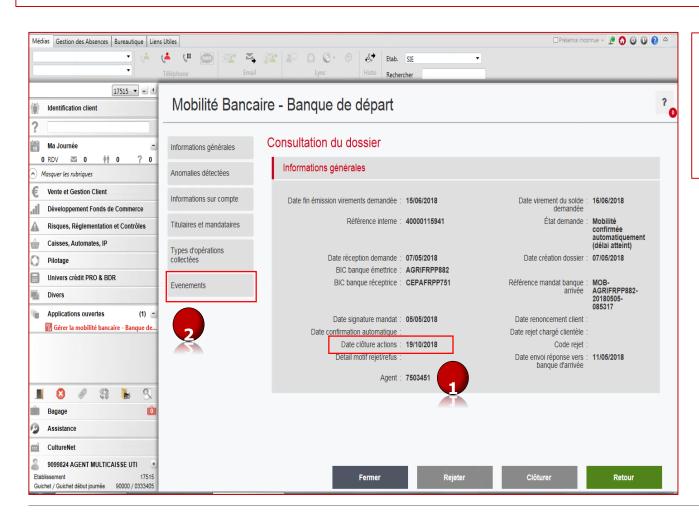






- 1- Le dossier de mobilité bancaire -Banque de Départ est mis à jour. Retour sur l'écran de départ
- **2-** La clôture des actions manuelles peut être consultée via la consultation du dossier.
- Sélectionner le dossier, puis cliquer sur le bouton « Consulter »



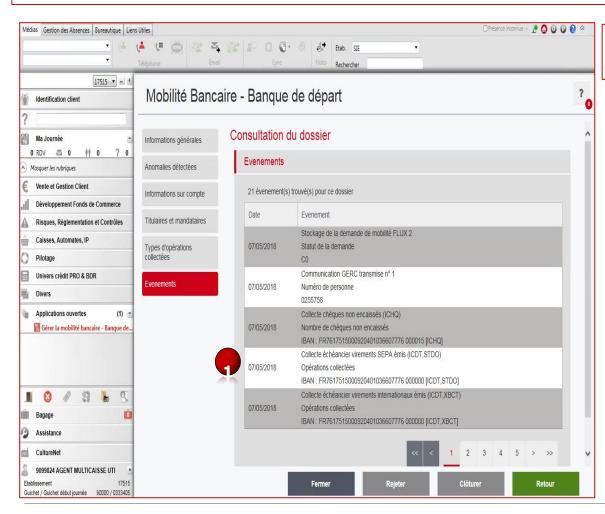


- **1-** Date de clôture des actions renseignée
- 2- Cliquer sur le pavé « Evènements » dans le totem à gauche





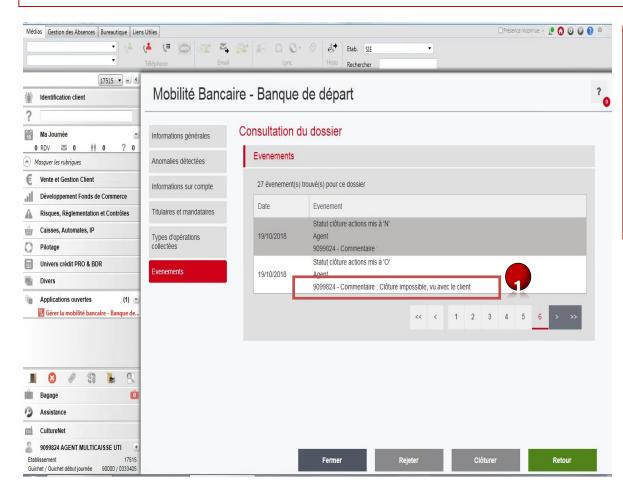
### Mise à jour du dossier Mobilité Bancaire - Banque de départ :



**1-** La liste des évènements est affichée (dans l'ordre chronologique)



## Mise à jour du dossier Mobilité Bancaire - Banque de départ :



1- Rechercher l'évènement « Clôture » (a priori le dernier évènement)

Le détail de l'évènement est affiché :

- N° de l'agent ayant saisi la clôture des actions
- Commentaire saisi lors de la clôture

